

L'Afrique dépouillée de ses poissons

Les océans font l'objet d'une exploitation si intense qu'elle met en péril la reproduction de nombreuses espèces. L'accaparement des eaux poissonneuses de l'Afrique par les chalutiers industriels français, espagnols, chinois, coréens, japonais ou russes menace la sécurité alimentaire du continent. Il prend une forme légale avec les accords ouvrant les zones côtières aux navires des pays riches, auxquels s'ajoute un pillage à grande échelle contre lequel la lutte semble inégale.

par Kyle G. Brown ..

0



[L'Afrique dépouillée de ses poissons](#)



Dans son vaste bureau de Gaborone, au Botswana, M. Per Erik Bergh scrute les images satellites du trafic maritime au large des côtes de l'Afrique de l'Est. Parmi les dizaines de petits points qui se déplacent sur son écran, il en est un qui retient toute son attention.

Voilà plus de vingt ans que ce robuste Norvégien aux cheveux blancs traque les bateaux de pêche industrielle qui viennent exploiter les ressources halieutiques du continent africain au mépris des lois et des réglementations. Année après année, il tente d'alerter les autorités locales, souvent réticentes ou sous-équipées, afin qu'elles interviennent contre ces criminels des mers qui emportent illicitement dans leurs filets des milliers de tonnes de poissons.

Grâce aux renseignements fournis par les forces navales de l'Union européenne présentes dans l'océan Indien, recoupés avec les photographies de leurs sources locales et les relevés transmis par satellite et par radar, M. Bergh et les dix membres de son équipe — tous employés de l'organisation non gouvernementale Stop Illegal Fishing (SIF, « Arrêtons la pêche illégale ») — ne tardent pas à identifier le suspect : le *Greko 1*. En cette journée d'octobre 2016, ce chalutier grec qui a déjà changé plusieurs fois de pavillon est manifestement en train de faire son marché dans les eaux territoriales somaliennes, réservées aux petits pêcheurs de la côte.

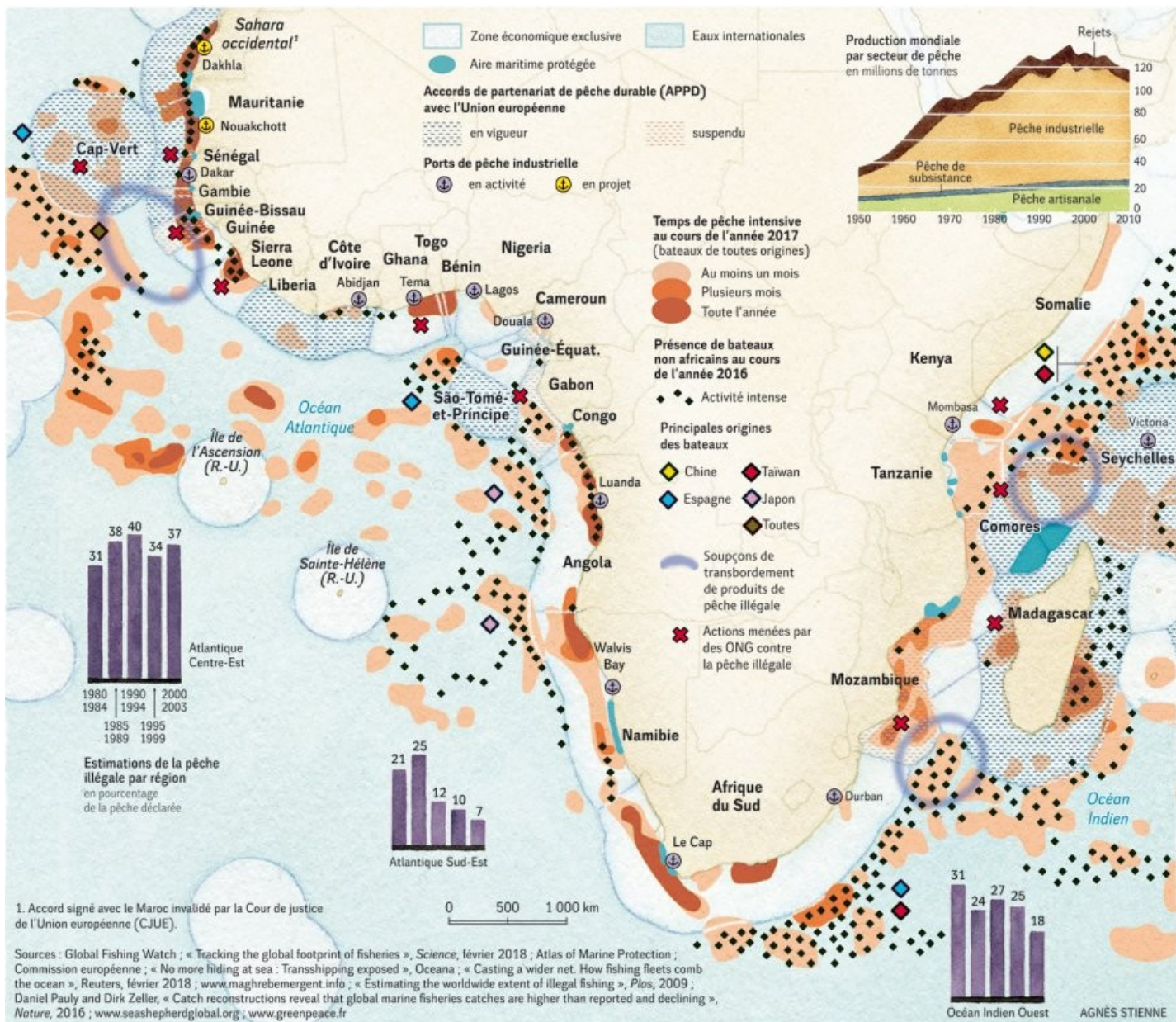
M. Bergh avertit aussitôt la force d'intervention FISH-i, un dispositif regroupant huit pays de la région — de la Somalie au Mozambique — sous la coordination de SIF. Entre les autorités locales et les associations s'instaure une division du travail dictée par la faiblesse des ressources financières : SIF fournit conseils et renseignements ; les militants de Greenpeace et de Sea Shepherd patrouillent en bateau et embarquent les agents de la force publique, dépourvus d'autres moyens, pour effectuer les arrestations. Mais, cette fois, ce sont les représentants du gouvernement qui interviennent.

Le *Greko 1* se trouve à proximité du port de Mogadiscio quand le message du Norvégien tombe sous les yeux de M. Saïd Jama Mohamed, alors ministre adjoint de la pêche et des ressources maritimes. Le nom du navire ne lui est pas inconnu. Le *Greko 1* a déjà été localisé à maintes reprises dans les eaux territoriales de son pays. M. Mohamed sait qu'il va devoir agir vite s'il veut le prendre en flagrant délit et intercepter son équipage avant qu'il débarque avec de faux papiers.

Pirogues contre navires industriels

À bord d'embarcations rapides empruntées à la police — les rares vedettes du ministère de la pêche n'ont pas toujours assez de gazole pour prendre le large —, il se lance à l'abordage. L'inspection s'avère fructueuse : dans les soutes du chalutier s'entassent trente tonnes de poissons, parmi lesquels des espèces familières des eaux somaliennes, comme la perche rouge ou le rouget. Les autorités mettent aussi la main sur un lot de faux documents. Le 12 octobre, M. Mohamed ordonne l'ouverture d'une enquête judiciaire. Mais, le lendemain matin, le *Greko 1* est déjà loin. « *Nous avons demandé aux pays membres de FISH-i d'arraisonner tout bateau venant de Somalie pour vérifier ses papiers, déclare M. Mohamed. Nous avons dit à tout le monde : "Jamais nous n'avons accordé une licence au Greko 1 pour 2016, alors arrêtez-le, s'il vous plaît !" Il y a tellement de bateaux qui se servent de faux documents pour naviguer d'un pays à l'autre.* » Encore et toujours la même histoire : un bâtiment affrété dans un pays riche met à sac les ressources vitales de l'un des pays les plus pauvres du monde, puis se sauve en narguant ses victimes. Face à cette prédation organisée, les quelques patrouilleurs dérisoires constamment à court de carburant dont la Somalie dispose pour surveiller les trois mille kilomètres de son rivage — le plus long du continent africain — ne font guère le poids.

Avec leurs eaux poissonneuses et leurs États démunis ou défaillants, les pays d'Afrique sont une aubaine pour les industriels de la pêche russes, asiatiques et européens. Ces derniers ayant épuisé les réserves de poissons dans leurs propres zones géographiques, ils envoient leurs navires-usines faire le tour du monde, avec une prédilection pour l'eldorado africain. Sur la côte est du continent, les autorités maritimes éprouvent déjà les pires difficultés à contenir les appétits des centaines de chalutiers qui écument l'océan Indien. La gigantesque armada qui déferle de l'autre côté du continent, sur la côte ouest, pose un problème d'une tout autre ampleur.



Une ressource très convoitée

Agnès Stienne

Selon les estimations du centre de données FishSpektrum, une plate-forme spécialisée dans l'identification des navires, la Chine disposerait à elle seule d'une flotte de six cents bateaux disséminés le long de l'Afrique de l'Ouest, de Gibraltar au Cap. Leurs concurrents européens, russes et turcs leur disputent âprement cet espace. Depuis les plages de Mauritanie, on peut assister au ballet des chalutiers qui brillent toute la nuit sur la ligne d'horizon telle une guirlande lumineuse.

« Du soir au matin, il y a des lumières partout, on se croirait dans une grande capitale », souffle M. Doudou Sène. Depuis trente-cinq ans ce pêcheur quinquagénaire tire ses filets au large de Saint-Louis, dans les eaux frontalières du Sénégal et de la Mauritanie. Il a vu le nombre de chalutiers étrangers grossir peu à peu, jusqu'à rendre ses conditions de travail de plus en plus périlleuses. Sur les rivages du nord du Sénégal, où la pêche est une tradition ancestrale, la rotation quasi quotidienne de près de vingt mille pirogues joue un rôle crucial dans la survie économique et la cohésion sociale

des communautés villageoises.

La pirogue de M. Sène mesure quatorze mètres. Plusieurs fois par semaine, il la poussait à l'eau pour attraper des poulpes, jusqu'à ce jour de janvier 2017 où tout s'est brisé net. De sa vie d'avant, il a gardé un bras musclé, la souplesse juvénile et la tenue de marin, débardeur et bonnet de laine enfoncé sur la tête. Mais, à présent, M. Sène vit confiné dans sa chambre à coucher et fixe le plafond en racontant son dernier jour en mer.

Il avait appareillé avant l'aube en compagnie de Youssoupha, l'aîné de ses sept enfants, le seul à vouloir prendre la succession de son père. Depuis longtemps déjà, Youssoupha attendait le moment propice où il pourrait dire à son « vieux » de rester à la maison et de ne plus s'inquiéter. C'est une coutume bien ancrée au Sénégal que de voir l'un des fils reprendre la pirogue familiale et nourrir à son tour la maisonnée. De Youssoupha, son père raconte avec fierté qu'il n'était pas du genre à se laisser décourager par la rudesse du travail en mer ni par la nécessité de naviguer de plus en plus loin pour une pêche de plus en plus maigre. « *À mes débuts, je ne m'éloignais pas du rivage de plus de trente ou quarante kilomètres, précise M. Sène. Aujourd'hui, on doit parcourir au moins cent trente kilomètres pour trouver du poisson.* »

Ce 16 janvier à l'aube, M. Sène, son fils et leur équipage de trois marins font une première halte à huit milles marins (quinze kilomètres) seulement de la côte. Ils viennent de faire leur prière du matin et de jeter leur filet quand Youssoupha aperçoit à l'arrière un chalutier qui fonce droit sur eux. En un clin d'œil, son père rallume le moteur et met les gaz, mais il est déjà trop tard. Le monstre d'acier les percute à pleine vitesse. « *Quand j'ai repris mes esprits, j'étais sous l'eau. Je ne suis remonté à la surface que quand le bateau était déjà loin* », raconte M. Sène. Ni lui ni ses compagnons n'avaient enfilé leur gilet de sauvetage. Le corps de Youssoupha n'a jamais été retrouvé et M. Sène a été amputé du bras gauche.

À quelques kilomètres de là, sur la plage encombrée de Saint-Louis, les pêcheurs rentrés à bon port sautent de leurs pirogues et s'affairent à décharger leurs caisses de poissons. Tout en les regardant faire, M. Moustapha Dieng, le chef de leur syndicat, souligne que les collisions sont « *de plus en plus fréquentes* ». « *Nous avons l'impression qu'à partir d'une certaine heure de la nuit les navires industriels se mettent en pilotage automatique, si bien qu'il n'y a plus personne à la barre, dit-il. Ils ne voient même plus les pirogues qu'ils ont devant eux. Ils les percutent sans s'arrêter.* »

L'accident qui a coûté la vie à Youssoupha Sène résulte aussi de la concurrence acharnée que se livrent les industriels autour d'un magot en voie de raréfaction. À la malédiction de la pêche illégale s'ajoute en effet la surpêche « légale », car autorisée par les accords privés (et souvent opaques) entre les pays côtiers et les armateurs, ainsi que par les accords de partenariat de pêche durable (APPD), signés entre l'Union européenne et plusieurs pays africains — dont dix sont actuellement en vigueur. Ces derniers cèdent aux navires européens le droit d'exploiter leurs zones économiques exclusives (une bande qui peut s'étendre jusqu'à 370 kilomètres au large des eaux territoriales) en échange d'un soutien technique et financier très variable — 1,8 million d'euros pour le Sénégal et 59 millions pour la Mauritanie, aux côtes plus vastes et poissonneuses (1). Un argent dont les pêcheurs locaux ne voient guère la couleur, pas plus qu'ils ne profitent des fonds alloués à la gestion des ressources halieutiques.

« *La pêche industrielle est une catastrophe pour le Sénégal* », juge M. Abdou Karim Sall, président

de la Plate-forme des pêcheurs artisanaux du Sénégal et responsable des aires maritimes protégées (AMP) du pays. « *Ils pêchent dans des zones interdites. La prise qu'ils déclarent ne correspond jamais au tonnage réel — quand ils déclarent cinquante mille tonnes, en réalité, ce sont plutôt cent mille. Et ils ne se contentent pas de faire de la surpêche : ils utilisent aussi un équipement qui détruit l'habitat naturel de la faune marine.* »

Une coopération régionale encore balbutiante

Comme leurs prises sont de plus en plus maigres près de leurs côtes, les pêcheurs sénégalais s'aventurent dans les eaux mauritaniennes. Or, depuis l'expiration en 2015 d'un accord entre les deux pays autorisant la pêche artisanale chez le voisin, la Mauritanie n'hésite plus à faire feu sur les intrus (2). Plusieurs piroguiers sénégalais sont morts sous les balles des gardes-côtes mauritaniens. Le cas de Serigne Fallou Sall, un pêcheur de 19 ans abattu en janvier 2018 sous les yeux de ses huit compagnons, a provoqué de violentes protestations à Saint-Louis et ravivé les tensions entre Dakar et Nouakchott. Trois semaines plus tard, le président sénégalais, M. Macky Sall, rendait visite à son homologue mauritanien, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, en s'engageant à conclure avec lui un nouvel accord (3). M. Sall a été élu en 2012 sur la promesse qu'il réformerait le secteur de la pêche, qui fait travailler 600 000 personnes au Sénégal, et modérerait les exigences des pays riches. Le pays a depuis resserré sa législation, révoqué les licences de plusieurs opérateurs douteux et instauré un système de certificats visant à réduire les fraudes. La direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) a été dotée de moyens supplémentaires et inflige des amendes plus élevées — un effort salué dans une récente étude sur la pêche illégale publiée par la revue en ligne *Frontiers in Marine Science* (4).

« *Les dommages causés par la pêche illégale diminuent à mesure qu'augmentent les amendes sanctionnant ses formes extrêmes, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)* », observe Dyhia Belhabib, coauteure de cette étude, qui supervise le projet *Sea Around Us* (« La mer autour de nous ») au sein d'un institut de recherche sur l'impact humain et environnemental de la pêche à l'université de Colombie-Britannique. Selon Belhabib et ses collègues de Mauritanie, du Sénégal, de Gambie, de Guinée, de Guinée-Bissau et de Sierra Leone, la pêche illégale représente pour ces six pays un manque à gagner de 2 milliards d'euros par an. « *La pêche illégale, ajoutent les auteurs, équivaut à 65 % des prises légales effectuées en Afrique de l'Ouest. Elle pose un sérieux problème en matière de sécurité alimentaire et d'économie pour toute la région.* » Un problème d'autant plus urgent que l'Organisation des Nations unies prévoit un doublement de la population africaine d'ici à 2050.

Bien que les chalutiers se moquent des frontières, la coopération régionale reste encore balbutiante, comme l'a montré un incident survenu lors d'une inspection de routine menée par la marine sénégalaise le 25 février 2016. Ce soir-là, aux environs de 21 heures, les autorités surprennent le *Gotland*, un chalutier-usine de 94 mètres, en train de pêcher frauduleusement dans leurs eaux. L'équipe de surveillance contacte par radio le capitaine du navire, afin de monter à bord, mais le *Gotland* prend la poudre d'escampette. S'ensuit une course-poursuite de quatre heures dans les eaux mauritaniennes, à l'issue de laquelle Nouakchott refuse d'apporter son soutien à la patrouille sénégalaise. Le *Gotland* disparaît et ses poursuivants rentrent à Dakar, dépités. « *Nous avons demandé de l'aide à nos voisins, malheureusement ils n'ont pas coopéré*, déplore M. Mamadou Ndiaye, directeur de la DPSP. *Vous pouvez toujours surveiller votre zone économique exclusive,*

mais si celle de votre voisin est laissée sans surveillance, les bateaux peuvent y trouver refuge, puis revenir dès que nous sommes rentrés au port. Nous n'avons pas les moyens de maintenir des patrouilles dans la zone vingt-quatre heures sur vingt-quatre. » La direction générale d'exploitation des ressources halieutiques (DGERH) de Mauritanie affirme de son côté n'avoir reçu aucun message d'alerte concernant le *Gotland*.

Plutôt que de constituer leur propre flotte de pêche industrielle, la plupart des États de l'Afrique côtière préfèrent vendre des permis d'exploitation de leurs eaux territoriales, cédant aux opérateurs étrangers la part du lion. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que la vente de ces droits de pêche leur rapporte 400 millions de dollars par an, alors qu'en les exerçant eux-mêmes ils s'assureraient des recettes de 3,3 milliards de dollars (5).

Le droit maritime est taillé pour les armateurs

Certains pays acceptent cependant de coopérer avec des organisations de défense de l'environnement dans le souci de mieux administrer leurs ressources marines. En février 2017, Greenpeace a ainsi dépêché son vaisseau *Esperanza* pour une mission de surveillance de deux mois au large du Sénégal, de la Guinée, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau. À bord de cet imposant navire de soixante-douze mètres construit en Russie sous l'ère soviétique, équipé d'un hélicoptère et de vedettes rapides, militants et équipage utilisaient des bases de données de navires et les renseignements fournis par les gardes-côtes pour localiser les bâtiments suspects. À raison d'une patrouille de quatre à sept jours dans les eaux de chaque pays, les équipes composées de militants de Greenpeace et des agents des ministères de la pêche ont effectué plus d'arrestations que certains pays n'en font en une année entière. Plus de la moitié des navires interceptés étaient immatriculés en Chine ; les autres venaient d'Europe, de Corée du Sud et des Comores.

Conscients que les pays et les associations recourent de plus en plus souvent aux images satellites, un nombre croissant de chalutiers falsifient ou désactivent leurs signaux émetteurs. « *Quand, depuis votre bateau, vous voyez tous ces chalutiers qui n'apparaissent pas sur votre écran d'ordinateur, c'est qu'ils ont débranché leur système d'identification automatique* (6) », explique M. Pavel Klinckhamers, le chef de mission de l'*Esperanza*, qui nous accueille à bord pendant une dizaine de jours. Cet écologiste néerlandais de 46 ans passe seize heures par jour à éplucher cartes, écrans et banques de données, ne s'interrompant dans sa tâche que pour grimper sur le pont et scruter les navires qui croisent à l'horizon. « *Plus de la moitié de ces bateaux ne transmettent pas de signaux, constate-t-il. Ce sont des bateaux cachés.* »

Des décennies de pêche intensive ont produit leurs effets. L'année dernière, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a conduit une étude sur les stocks de poissons osseux dans les eaux d'Afrique, de la Mauritanie à l'Angola. Il en ressort que 51 espèces, indispensables pour la plupart à l'alimentation des populations côtières, sont en voie de disparition (7).

Un matin de mars, au milieu d'une mer agitée, l'*Esperanza* croise une nappe de déchets. Des centaines de poissons morts flottent à la surface. D'après le capitaine, ils ont été rejetés par un chalutier qui convoitait des espèces plus commerciales. Soudain, deux pirogues font leur apparition. Leurs équipages se jettent à l'eau et entreprennent de ramener à bord les poissons comestibles, en particulier les maigres, une espèce de belle taille et bien en chair, comparable au loup, dont chaque pièce suffit à nourrir une famille de sept ou huit personnes. La ruée désespérée de ces petits

pêcheurs contraste cruellement avec l'économie du gaspillage propre aux industriels, qui jettent par-dessus bord les poissons jugés trop peu lucratifs sur les marchés du Nord.

M. Abdou Karim Sall a souvent assisté à de telles scènes. « *Quand un chalutier cible les poulpes, toutes les autres espèces ramassées dans ses filets sont balancées à l'eau, mortes !* » Dix millions de tonnes de poissons disparaissent ainsi chaque année, soit 10 % du volume total pêché en mer, selon les estimations de Sea Around Us (8). Tandis que l'*Esperanza* met le cap au sud, les officiers bissau-guinéens présents à bord repèrent un chalutier véreux qui fait route avec un cargo battant pavillon comorien, le *Saly Reefer*. La vedette rapide de Greenpeace se lance à leur poursuite. Visage de marbre, le capitaine russe ne bronche pas quand l'un des officiers lui annonce qu'il devra s'acquitter d'une amende pour transbordement illégal — la prise du chalutier ayant été chargée sur le cargo en pleine mer — et que les deux navires seront escortés jusqu'au port. Une petite revanche pour les autorités locales, qui ont rarement les moyens d'intervenir au-delà de quelques milles marins.

Pour les compagnies, le transbordement constitue un moyen rapide et efficace de comprimer les délais entre la capture du poisson et sa mise sur le marché — surtout si l'opération se déroule en pleine mer, à l'abri des regards et des règlements. Cela permet de mélanger prises légales et illégales et de commercialiser au plus vite une production d'origine douteuse. L'Union européenne — le plus gros marché de la planète — évaluait, en 2005, à 1 milliard d'euros le volume de poissons importés illégalement chaque année (9).

À l'instar du *Gotland* ou du *Saly Reefer*, de nombreux navires opèrent pour le compte de compagnies européennes en se protégeant derrière le pavillon d'un pays exotique, généralement pauvre et peu regardant, auquel cela vaut parfois les réprimandes de l'Union européenne (10). Le droit maritime international est taillé sur mesure pour les armateurs, puisqu'il les autorise à hisser les couleurs du pays de leur choix. Non contents d'emprunter des pavillons de complaisance, certains changent à volonté les noms de leurs bateaux, utilisent de faux papiers d'enregistrement, ou créent des structures opaques pour camoufler l'identité du commanditaire.

Le *Gotland*, par exemple, est lié à une société domiciliée en Belgique, Inok NV. Lorsqu'on tente de joindre celle-ci au téléphone, on est renvoyé vers un bureau russe, qui, à son tour, renvoie vers le pays dont le *Gotland* a endossé le pavillon : Saint-Vincent-et-les-Grenadines, un petit paradis fiscal des Caraïbes. Quant au propriétaire réel, il reste évidemment inconnu. Le type de montage idéal pour égarer les enquêteurs éventuels.

Le *Saly Reefer*, lui, se présente comme affilié à une société installée en Espagne, Sea Group S.L., impossible à joindre en dépit de tentatives répétées. Malgré cette attache officielle, le ministère de la pêche espagnol a pris l'initiative inattendue de nier publiquement que le bateau appartient à un ressortissant de son pays. Il est vrai qu'après des années d'inertie Madrid est récemment passé à l'offensive contre la pêche illégale en poursuivant des armateurs de poids, comme Vidal Armadores — même si la procédure engagée contre ce dernier a été mise en échec l'année dernière par la Cour suprême.

Transfert de protéines entre pays pauvres et pays riches

En Somalie, bien loin de ces filouteries sophistiquées, M. Mohamed, au ministère de la pêche,

reçoit enfin une bonne nouvelle : une alerte en provenance du Kenya signale l'arrivée du *Greko 1* dans le port de Mombasa. Quelques heures plus tard, son équipe embarque sur un vol pour le Kenya. Le nombre d'hommes en uniforme qui les réceptionnent au débarquement a dû surprendre le capitaine indien et son équipage, partis si précipitamment de Mogadiscio qu'ils y ont laissé leurs papiers, et même l'ancre de leur bateau. Le comité d'accueil comprend la police kényane, les autorités portuaires et maritimes locales, les représentants somaliens et des membres de la force d'intervention FISH-i. « *En inspectant le navire, nous avons trouvé tellement de poissons qu'il n'y avait plus de place pour y glisser une allumette* », témoigne M. Bergh. Les Somaliens retiennent plusieurs chefs d'accusation, dont défaut de licence, pêche dans la zone des vingt-quatre milles marins que l'État réserve aux pêcheurs locaux, possession de faux documents. Une négociation s'engage, au terme de laquelle les parties s'accordent sur une amende de 60 000 euros — une sanction bien modeste comparée aux 300 000 euros que vaut la cargaison du navire.

Le propriétaire, M. Stavros Mandalios, crie pourtant à l'injustice. « *Bien que nous récusions les charges retenues contre nous, nous n'avons pas eu d'autre option que de payer*, proteste-t-il. *Il fallait mettre fin au plus vite à l'immobilisation du navire et nous voulions éviter de longues procédures devant les tribunaux.* » À la suite de cette affaire, l'État du Belize a retiré de son registre le *Greko 1*, désormais apatride — du moins jusqu'à ce qu'il déniche un nouveau pavillon.

L'impunité dont jouissent les bateaux de pêche européens pourrait cependant toucher à sa fin. L'Union a adopté en 2017 un règlement visant à rendre la politique commune de la pêche (PCP) plus contraignante pour les milliers de bateaux opérant à l'extérieur des eaux européennes (11). À compter de cette année, chaque navire se voit attribuer un numéro d'identification unique inscrit dans les registres nationaux. Les États membres peuvent exclure de ce registre les bâtiments reconnus coupables d'infraction ou qui abusent des changements de pavillon.

« *Cette nouvelle législation est un exemple pour le reste du monde*, veut croire M. Bergh. *La pêche est une industrie qui coûte cher : si on les prive du droit de pêche, même pour un an, les compagnies s'exposent à de lourdes pertes.* » Reste un écueil de taille : en cas de poursuites, les armateurs gardent la possibilité de négocier un arrangement, comme celui dont a bénéficié M. Mandalios. « *La plupart des litiges se règlent à l'amiable, sans passer devant un tribunal*, note M. Bergh. *C'est potentiellement une faille, dans la mesure où les propriétaires et les missions diplomatiques trouvent un intérêt commun à ces marchandages et où, au bout du compte, il ne reste aucune trace de l'infraction.* » Si ce règlement ne s'applique pas à la flotte chinoise, impliquée dans maintes violations des règles sur la pêche INN, Pékin a annoncé en février son intention de sanctionner la pêche illégale pratiquée par les navires battant pavillon rouge.

Dans l'immensité des océans, difficile de prédire combien de *Gotland* continueront de passer entre les mailles du filet. Signe que les temps changent, plusieurs pays d'Afrique ont toutefois renforcé leurs systèmes de surveillance. Des réseaux comme FISH-i ou la Commission sous-régionale des pêches d'Afrique de l'Ouest ont amélioré leurs dispositifs de renseignement et d'échange d'informations, rendant la tâche un peu moins aisée aux truands des mers.

Mais d'autres gouvernements persistent à leur faire bon accueil, au grand mécontentement de leurs oppositions. Alors que le Sénégal a adopté une législation destinée à soutenir la pêche artisanale, une clause protégeant la pêche industrielle y a été ajoutée par un passage en force, avec tous les risques d'instabilité qui en découlent (12).

Quoi qu'il en soit, le problème de fond demeure inchangé : malgré son coût prohibitif, la pêche intensive à longue distance restera florissante aussi longtemps qu'elle satisfera la demande du consommateur. En Europe et en Asie, la consommation de poisson par habitant n'a cessé de croître, jusqu'à atteindre vingt-deux kilos par an (13). Dans le même temps, elle recule fortement en Afrique subsaharienne, où elle ne dépasse pas, en moyenne, une dizaine de kilos (14). Ce transfert de protéines des pays pauvres vers les pays riches est lourd d'« énormes conséquences », alerte la FAO, qui estime que les trois quarts des espèces marines pêchées sur la planète font l'objet d'une exploitation excessive ou sont déjà en voie d'épuisement.

« Pendant des années, le Sénégal pensait que ses ressources étaient inépuisables et les gouvernements signaient aveuglément contrat sur contrat, lâche M. Abdou Karim Sall. Que se passera-t-il quand il n'y aura plus de poissons ? Quand un homme commence à avoir faim, de quoi est-il capable ? »

Kyle G. Brown

Journaliste. Ce reportage a été cofinancé par l'organisation européenne indépendante à but non lucratif Journalismfund.eu et *Le Monde diplomatique*.

(1) Cf. « [Accords de pêche bilatéraux avec les pays non membres de l'UE](#) », Commission européenne, Bruxelles. Lire aussi Jean-Sébastien Mora, « [Ravages de la pêche industrielle en Afrique](#) » », *Le Monde diplomatique*, novembre 2012.

(2) « [Mauritanie : faute d'accord, les pêcheurs sénégalais sont au chômage technique](#) », Radio France Internationale, 10 février 2017.

(3) Amadou Oury Diallo, « [Sénégal-Mauritanie : le casse-tête des accords de pêche](#) », *Jeune Afrique*, Paris, 9 février 2018.

(4) Collectif, « [Assessing the effectiveness of monitoring control and surveillance of illegal fishing : The case of West Africa](#) », *Frontiers in Marine Science*, 7 mars 2017, www.frontiersin.org

(5) Gertjan de Graaf et Luca Garibaldi, « [La valeur des pêches africaines](#) » (PDF), *Circulaire sur les pêches et l'aquaculture no 1093*, FAO, Rome, 2014.

(6) Le système d'identification automatique (SIA) est un réseau d'échanges automatisés de messages qui permet aux autorités de surveillance du trafic de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires situés dans la zone de navigation.

(7) « [Overfishing threatens food security off Africa's western and central coast as many fish species in the region face extinction - IUCN report](#) », Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), Gland (Suisse), 19 janvier 2017.

(8) « [Ten million tonnes of fish wasted every year despite declining fish stocks](#) », *Sea Around Us*, 26 juin 2017.

(9) « [Handbook on the practical application of Council Regulation \(EC\) establishing a Community system to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated fishing](#) » (PDF), Commission européenne, octobre 2009.

(10) « [Lutte contre la pêche illicite : la Commission distribue des cartons jaunes à Taïwan et aux Comores, à titre d'avertissement, et se félicite des réformes menées au Ghana et en Papouasie](#) »

(PDF), Commission européenne, 1er octobre 2015, <http://europa.eu>

(11) [Règlement 2017/2403 du 12 décembre 2017 relatif à la gestion durable des flottes de pêche externes](#), *Journal officiel de l'Union européenne*, 28 décembre 2017.

(12) Loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche maritime, *Journal officiel de la République du Sénégal*, Dakar, 14 janvier 2016.

(13) « [The state of world fisheries and aquaculture 2016](#) » (PDF).

(14) « [Fish to 2030 : Prospects for fisheries and aquaculture](#) » (PDF), 2013.

(4) Collectif, « [Assessing the effectiveness of monitoring control and surveillance of illegal fishing : The case of West Africa](#) », *Frontiers in Marine Science*, 7 mars 2017, www.frontiersin.org

Voir aussi



Une ressource très convoitée

Agnès Stienne

En perspective

- **Ravages de la pêche industrielle en Afrique**

Jean-Sébastien Mora, novembre 2012

Premier importateur de poisson de la planète, l'Union européenne a mis en place une politique commune de la pêche qui, tout en affichant un objectif de « préservation des ressources naturelles », encourage des pratiques industrielles destructrices jusqu'en Afrique.

→

- **Quand l'Afrique brade son poisson à l'Europe**

Pierre Gillet, septembre 1997

Emblématique des accords de pêche entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), celui signé avec le Sénégal - contesté aussi bien à Strasbourg qu'à Dakar - ne se veut pas (...) →

- **La bataille mondiale de la pêche**

Philippe Leymarie, août 1981

Tandis que piétine la conférence sur le droit de la mer, la contestation de l'ordre ancien a donné naissance à un nouveau droit coutumier. Mais grâce à d'énormes moyens technologiques, le pillage se poursuit dans (...) →

Écouter cet article

26:18 • Lu par Arnaud Romain

Télécharger le fichier mp3  Toutes les lectures

[Mer Pêche](#) [Commerce](#) [Criminalité](#) [Impérialisme](#) [Relations Nord-Sud](#) [Afrique](#) [Botswana](#) [Sénégal](#)
[Mauritanie](#)



Partager cet article /

sur Zinc



[mai 2018](#), pages 14 et 15

[Que cherche la Russie au Proche-Orient ?](#) la France abandonne ses **villes moyennes** : **gaz lacrymogène**, des larmes en or ; Israël hanté par la **Nakba** ; massacres à huis clos en **Birmanie** ; retour de la violence politique au **Brésil** ; les **patrons latino-américains** prennent le pouvoir ; comment le « **Russiagate** » aveugle les démocrates ; Boston ou la religion de l'**innovation** ; de Johannesburg à Kinshasa, les **lanceurs d'alerte** en première ligne ; l'Afrique dépouillée de ses **poissons** ; mettre fin au trafic des **données personnelles** ; **Goodyear** et ses fantômes ; l'**austérité grecque** au filtre des eaux usées ; la **charte d'Amiens** empêche-t-elle la convergence des luttes ? **Marx** au pays de l'« ardeur révolutionnaire » ; **Ursula Le Guin**, pionnière sous les étoiles ; « Vous n'aurez pas ma **souffrance** » (...)



[Article précédent](#)

[« De Johannesburg à Kinshasa, les lanceurs d'alerte en première ligne », pages 12 et 13](#)



14



15



[Article suivant](#)

[« Mettre fin au trafic des données personnelles », pages 16 et 17](#)

À la « une »

- [Au Brésil, la fabrique des démagogues](#)

[Glenn Greenwald & Victor Pougy, octobre 2018](#)

Grâce au soutien de médias privés qui n'ont cessé de condamner la corruption, deux des partis politiques les plus corrompus d'Amérique latine prétendent accéder au pouvoir dans le plus grand pays de la région, qui compte plus de deux cents millions d'habitants. →

- **Vous reprendrez bien un peu de guerre froide ?**

Blogs • Philippe Leymarie, 6 octobre 2018

- **Les ramifications de l'empire Castel**

Olivier Blamangin, octobre 2018

- **Retour au jardin d'Éden**

Evelyne Pieiller, juillet 2018

-

- **Castel, l'empire qui fait trinquer l'Afrique ; Chine - États-Unis, où s'arrêtera l'escalade des sanctions ? Tremblez, les sorcières sont de retour !** Sous blocus, la presqu'île du Qatar prend le large ; face aux marchés, le scénario d'un bras de fer ; succès contre l'héroïne en Suisse ; une politique agricole si peu commune ; Chagos, le porte-avions de corail ; de la carte de séjour à la carte syndicale ; le Grand Paris ou le pactole pour les bétonneurs ; Paraguay, pays de l'« or bleu » ; dérive répressive au Nicaragua ; un autre récit des accords de Munich ; des classiques pour le peuple ; au Brésil, la fabrique des démagogues (...)

- **Chagos, le porte-avions de corail**

Abdelwahab Biad & Elsa Edynak, octobre 2018

Loin de toute autre terre émergée, les îles coralliennes des Chagos n'ont pas échappé aux conflits du XXe siècle. La création de la base militaire américaine de Diego Garcia entraîna la déportation des habitants de ce confetti de l'Empire britannique. Ceux-ci espèrent désormais que la Cour internationale de justice reconnaîtra leur droit au retour et la souveraineté de la République de Maurice sur ces sept atolls de l'océan Indien. →

- **Succès contre l'héroïne en Suisse**

Cédric Gouverneur, octobre 2018

- **Tremblez, les sorcières sont de retour !**

Mona Chollet, octobre 2018

L'Europe de la Renaissance a exécuté comme « sorcières » des dizaines de milliers de femmes. Par défi, des féministes des années 1970 ont revendiqué cette identité, ajoutant parfois à cette démarche politique une pratique spirituelle liée au monde naturel. Aujourd'hui, alors que le rapport de l'humanité à son milieu vital engendre le chaos, faut-il s'étonner que la sorcière hante à nouveau l'Occident ? →

- **Goodyear et ses fantômes**

Alexia Eychenne, mai 2018

•

- **Souveraineté technologique : le grand réveil**

Blogs • Evgeny Morozov, 3 octobre 2018

Au milieu des lamentations que suscite l'inévitable progression du nationalisme et du populisme, on pourrait aisément passer à côté des changements surprenants et salutaires qui se sont opérés dans l'opinion publique au cours des deux dernières années. Bien malgré lui, même Donald Trump peut avoir des effets positifs. Ce (...) →

- **Le progrès en procès**

« Manière de voir » n° 161, octobre-novembre 2018
en kiosques

- **De la carte de séjour à la carte syndicale**

Lucie Tourette, octobre 2018

- **Les leçons oubliées des émeutes d'Octobre 1988 en Algérie**

Akram B. Ellyas, mars 1999

« Nous ne craignons personne. Les communistes et les syndicalistes sont nos seuls ennemis, et nous les avons matés. Il n'y a aucun risque d'Intifada en Algérie... » C'est ainsi qu'en janvier 1988 l'un des patrons de la Sécurité militaire résumait à une délégation palestinienne la situation politique intérieure. Quelques mois plus tard, le 4 octobre au soir, débutaient des émeutes d'une incroyable violence. Elles s'amplifieront le (...) →

1. Dossier internet Dix ans après la crise financière, les ingrédients du choc

- **Les Yézidis, éternels boucs émissaires**

Vicken Cheterian, janvier 2017

Alors que la bataille pour la reprise de Mossoul semble s'enliser, les Yézidis qui ont fui le nord-ouest de l'Irak en 2014 hésitent à regagner leur région natale. Persécutés par l'Organisation de l'État islamique, ils reprochent aux (...) →

- **Âmes réprouvées, âmes en peine, âmes à naître**

Blogs • Marina Da Silva, 2 octobre 2018

Au Théâtre national de la Colline, deux pièces mettent en regard les effets de la colonisation depuis la traite des esclaves dans des approches et des esthétiques totalement différentes et (...) →

- **Le présidentielisme en accusation**

Henri Caillavet, février 1980

Le régime politique peut changer sans modification des textes en vigueur. Méfiance à l'égard des partis, déclin du Parlement et institution de nouveaux pouvoirs ouvrent alors une crise profonde. Aux prises avec la crise économique (...) →

- **« Faites vos jeux ! »**

Ingrid Carlander, août 1994

La passion du jeu est vieille comme le monde. Mais en période de crise, quand rôdent les menaces et que s'effondrent les repères, cette passion s'exaspère. Drogue du pauvre, elle fournit alors une occasion de conjurer le sort et donne à tous les maltraités de la vie une (...) →

- **Donald Trump ou le triomphe du style paranoïaque**

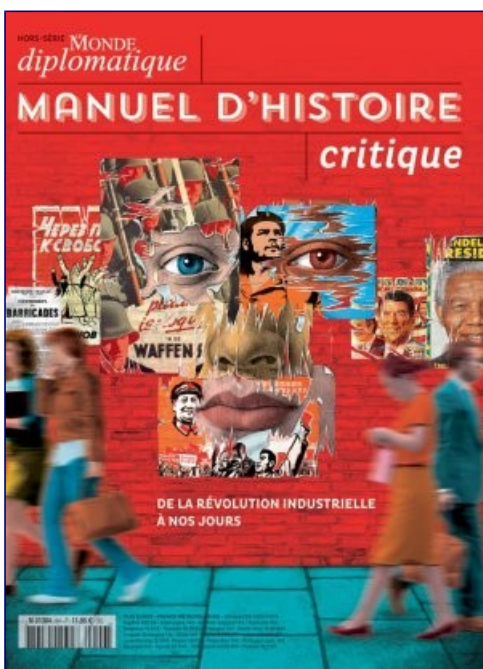
Ibrahim Warde, décembre 2016

Les ambitions présidentielles de Donald Trump ne datent pas d'hier. Dès 1988, le promoteur immobilier avait tenté de devenir le colistier de George H. W. Bush. Les convictions de celui qui, le 20 (...) →

- **Séductions de la bohème**

Anthony Glinoe, octobre 2016

Une bande de copains joyeux, fauchés, un peu provocateurs, prêts à s'inventer un autre avenir que celui des bons bourgeois : la bohème avec ses légendes, héritée du XIXe siècle, fait si bien rêver que le XXIe n'en finit pas de la recycler. Romantique, insolente, est-elle un geste de (...) →



Manuel d'histoire critique

Le Monde diplomatique a conçu un **contre-manuel** accessible, critique et exigeant. Une équipe d'universitaires, de journalistes et de professeurs d'histoire-géographie y retrace l'évolution du monde de la révolution industrielle à nos jours : grands événements, transformations sociales, débats intellectuels, découvertes scientifiques...

Cet ouvrage s'adresse aux enseignants, aux lycéens, aux étudiants. Et surtout à tous ceux qui veulent que l'histoire ne soit pas le musée de l'ordre, mais la science du changement.

Au programme d'histoire de première et de terminale.

Disponible sur la boutique en ligne

• **Le journal**

- [Suivre nos actualités](#)
- [Lettre d'information](#)
- [Nous contacter](#)
- [L'équipe](#)
- [Édition électronique](#)

• **Services**

- [Abonnements](#)
- [Réabonnement](#)
- [Boutique](#)
- [Dons](#)
- [Abonnements institutionnels](#)

• **À propos**

- [Qui sommes-nous ?](#)
- [Editions internationales](#)
- [Les amis du *Diplo*](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politique de confidentialité](#)

• **Le Monde diplomatique**

- [Archives](#)
- [Journal audio](#)
- [Les blogs du *Diplo*](#)
- [Manière de voir](#)
- [Cartographie](#)